

**DELIBERATION N°2022-23_042
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 23 février 2023

1. Relevé de conclusions de la CFVU du 19/01/2023

La délibération étant présentée pour **DECISION**.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 19 Membres représentés : 9 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le relevé de conclusions de la commission du 19 janvier 2023.

Besançon, le 23 février 2023

Pour la Présidente et par délégation,
le directeur général des services


Thierry CAMUS



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Procès-verbal de la CFVU du 19/02/2023

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*



UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ	RELEVÉ DE CONCLUSION CFVU du 19 janvier 2023	
	Rédigé par : Sabine COULOT-RICHARD	Validé par : Laurence RICQ

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le jeudi 19 janvier 2023 en présentiel sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

COLLEGE A

Mostapha DISS (UFR SJEPG)
Guy LABARRE (UFR SLHS)
Thierry THEVENOT (UFR Santé)
Pierre JOUBERT (UFR ST)
Samir JEMEÏ (IUT BM)

COLLEGE USAGERS

Roman HASSOLD (INSPE)
Sarah CHAVALAUDRA (UFR SLHS)
Maxime CONTE (UFR SLHS)
Léa PARIS (UFR SANTE)
Florentin GUINOT (UFR SANTE)
Marceline MARTIN (UFR SANTE)
Cyril GRANDPERRIN (UFR SANTE)
Camille BAHUOT (UFR SANTE)
Thomas MENETREY (UFR SLHS)
Matthieu GUENOT INNESTI (UFC SLHS/SJEPG)

INVITES

Lise PINOIT (DGSA Formation)
Sabine COULOT-RICHARD (BES)
Karin MONNIER-JOBE (OSE)
Jeanne-Marie JEANDEAUX (SCD)

COLLEGE B

Pascal GILLON (UFR SLHS)
Emmanuelle JACQUET (UFR ST)
Laurence RICQ (UFR ST)

COLLEGE BIATSS

Fabrice MUSSY (UPFR des Sports)

POUVOIRS

Pascal GILLON	a reçu procuration de	Marie Hélène DE SEDE MARCEAU
Mostapha DISS	a reçu procuration de	Christine LE NOAN
Pierre JOUBERT	a reçu procuration de	Nadine MAGY BERTRAND
Samir JEMEÏ	a reçu procuration de	Evelyne POINCELOT
Guy LABARRE	a reçu procuration de	Alexandre FRONTZAK
Laurence RICQ	a reçu procuration de	Anne-Laurence FERRARI
Emmanuelle JACQUET	a reçu procuration de	Anne Lise COCHARD
Thierry THEVENOT 16h	a reçu procuration de	Elsa CURTIT
Romain HASSOLD	a reçu procuration de	Lina JELALIA
Thomas MENETREY	a reçu procuration de	Juliette DEVAUX

Ordre du jour

1. Approbation du relevé de conclusion du 24 novembre 2022	3
2. Informations diverses	3
3. Ouverture de la campagne des DU-DIU-Préparations.....	4
4. Bilan des formations courtes 2021/2022	5
5. Bornes de l'année universitaire 2023/2024	5
6. Calendrier des vacances universitaires 2023/2024	6
7. Rapport d'évaluation de la commission consultative nationale (CCN) pour l'IUT Besançon Vesoul	6
8. Trouver Mon Master : capacités et attendus	6
9. Modalités d'accès aux formations de santé pour les candidats titulaires de diplômes de santé validés dans un état hors UE 2022-2023	7
10. Désignation des usagers élus à la CFVU dans les commissions de l'uFC.....	8
a. Commission césure - élection de 2 étudiants.....	8
b. Commission FSDIE - élection de 4 étudiants et 1 enseignant	8
c. Conseil documentaire SCD - élection de 1 étudiant	9
d. Commission CVEC - élection de 3 étudiants	9
e. Commission Appel à Projets Artistiques (APA) – élection d'1 représentant de la CFVU	9
f. Conseil du SUMPPS - élection de 2 étudiants (parité exigée)	10
g. Conseil stratégique du SUP-FC - élection de 1 étudiant.....	10
h. Copil OSE (orientation stage emploi) - élection de 1 étudiant	10
i. Comité d'appui R1C - élection de 2 étudiants	11
11. Questions diverses.....	11



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00.

Un tour de table est réalisé pour permettre à chaque membre de la CFVU de se présenter auprès des nouveaux usagers élus à la CFVU.

1. **Approbation du relevé de conclusions du 24 novembre 2022**

Le relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 24 novembre 2022 transmis avec la convocation est soumis au vote.

DECISION CFVU	APPROUVE
	résultat du vote : unanimité

2. **Informations diverses**

✓ **Capacités d'accueil Parcoursup**

La Vice-Présidente en charge de la formation indique aux membres de la CFVU que les capacités d'accueil votées pour Parcoursup à la dernière CFVU ont fait l'objet de modifications en Conseil d'Administration du 13 décembre dernier. Elle souhaite porter à leur connaissance les modifications effectuées : pour la licence PC à l'UFR STGI et le CMI, retrait de 6 places en licence et ajout de 6 places au parcours du CMI.

Ainsi la capacité offerte sous Parcoursup du CMI SPI passe de 12 à 18 places et la capacité offerte sous Parcoursup de la licence physique chimie passe de 30 à 24 places.

✓ **Accréditation IBODE**

L'accréditation des Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat a été obtenue le 16 décembre 2022. Un arrêté du 19 décembre 2022 publié au Bulletin officiel de cette date mentionne la liste des universités accréditées à délivrer le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire pour l'année 2022-2023 et pour une seule année. La demande devra être renouvelée l'année prochaine.

✓ **Nouvelle offre de formation 2024**

La phase d'évaluation du bilan des formations en cours s'achève. Les rapports de l'HCERES ont été reçus le 16 janvier 2023. Un retour est à faire pour la fin du mois de janvier.

Pour ce qui concerne la nouvelle offre de formations, elle est en cours d'analyse sachant qu'elle présente une augmentation de 20% dans un contexte de baisse du nombre d'étudiants. Une commission intercollégiums aura lieu mardi 24 janvier 2024 pour procéder aux analyses puis une phase d'arbitrage et la nouvelle offre de formations sera ensuite présentée en CAC le 7 mars prochain.

✓ **Gratification des stages (arrêté du 9/12/2022)**

La gratification des stages est indexée sur le plafond horaire de la sécurité sociale. La gratification des stagiaires n'a pas été revalorisée depuis 2020. Sous l'effet de l'inflation, elle progressera de 6,9 % au 1er janvier 2023, pour s'établir à 4,05 € par heure, contre 3,90 € en 2022. Cette gratification concerne les étudiants qui effectuent un stage au sein d'une même organisation, publique ou privée, dont la durée excède deux mois (soit 44 jours ou 308 heures), consécutifs ou non, au cours d'une même année scolaire ou universitaire.

La revalorisation s'impose à l'employeur à compter du 1^{er} janvier 2023 sans modification de la convention de stage.



✓ Live : lieu de vie étudiant

Le chantier de transformation du campus de la Bouloie avance : le (Li)VE, nouveau lieu de vie étudiant est l'un des premiers bâtiments à avoir été inauguré. Le chantier, lancé en septembre 2021, s'est achevé en décembre dernier. Il s'agit d'un nouveau bâtiment érigé à côté de la Maison des étudiants de 500 m² sur 3 niveaux qui accueille :

- Un espace solidaire - et notamment l'épicerie sociale AGORAé – et à venir un ressourcerie, ateliers de customisation
- Un espace de travail avec bureaux et salles de réunion pour les associations étudiantes
- Et un espace de vie avec fauteuils, tables basses, , atelier de customisation.

Ce lieu s'inscrit dans la volonté de « dynamiser » la vie étudiante sur le campus.

Il devrait accueillir « de nombreux événements et animations » organisés par le Crous et/ou les étudiants et/ou les partenaires du CROUS à commencer par la cité internationale du jeu ou encore les prochaines Assises de la vie étudiante en mars 2023.

Le montant total du projet s'élève à 1,6 million d'euros, cofinancés par la Région, Grand Besançon Métropole et le CROUS.

✓ Assise de la Vie Etudiante

Un travail est en cours sur l'élaboration du schéma régional de la vie étudiante 2024-2029 à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Une grande enquête vie étudiante s'est déroulée à l'automne et les résultats définitifs seront transmis lors de la conférence territoriale de la vie étudiante organisée le lundi 30 janvier prochain à Dijon à 14h30 par le Rectorat BFC (format hybride).

Ensuite, des assises de la vie étudiante seront organisées en mars prochain sur 5 territoires :

- 16/03 à Montbéliard pour étudiants de Belfort, Sévenans et Montbéliard à l'Axone
- 21/03 au Creusot
- 23/03 à Dijon
- 28/03 à Nevers
- 30/03 à Besançon au (Li)VE pour étudiants de Lons-le-Saunier, Dole et Vesoul

Une campagne de communication va être lancée prochainement et les inscriptions débuteront début février. La participation à cette journée sera assortie d'une attestation de présence à chaque étudiant pour justifier leur absence en cours.

✓ Campagne Unité Enseignement Libre

Il n'y aura pas d'ouverture de la campagne d'UEL en 2023. Un bilan va être réalisé.

La prochaine campagne coïncidera avec la nouvelle offre de formations.

3. Ouverture de la campagne des DU-DIU-Préparations

Laurence Ricq explique qu'il s'agit dans le cadre de cette campagne qui débutera le 31 janvier prochain de solliciter les composantes qui veulent soit créer, soit abroger soit modifier des formations qui conduisent à des diplômes d'établissement ou préparations. Le retour des demandes est attendu pour le 31 mars et l'ensemble des dossiers seront présentés à l'avis de la CFVU le 4 mai 2023.



4. Bilan des formations courtes 2021/2022

Pascale Gillon, Directeur de Sefocal en charge des formations courtes informe les membres de la CFVU que les formations courtes sont des formations organisées et mises en place par l'Université. Il peut s'agir de colloques ou bien de formations créées sur mesure pour répondre à une demande particulière. La tendance de ces formations courtes repart à la hausse en 2021-2022 après une baisse liée à la période Covid. On peut noter néanmoins une reprise encore faible des formations courtes en santé qui démontre une difficulté à ce jour pour envoyer le personnel soignant en formation compte tenu des difficultés dans ce secteur d'activité.

Samir Jemei pose la question de savoir comment est calculé le coût d'une formation et comment sont réparties les recettes.

Laurence Ricq indique que les tarifs sont votés en Conseil d'administration par rapport à des barèmes et des calculs réalisés au plus juste. Les composantes récupèrent 20% du coût des formations et Sefocal 16% comme l'ensemble des formations.

Laurence Ricq indique que l'objectif de l'uFC est de diversifier ses formations courtes, elle rappelle que les membres de la CFVU doivent se prononcer sur les programmes de formations. La présentation de ce bilan permet de porter à connaissance l'ensemble des formations réalisées et leurs coûts. Elle demande aux membres leur avis sur ce rapport.

DECISION CFVU	APPROUVE
	résultat du vote : unanimité

5. Bornes de l'année universitaire 2023/2024

Le calendrier des bornes universitaires définit les dates de début et de fin des formations de l'uFC fixées du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. Quelques formations listées dans le document disposent d'un calendrier distinct, notamment à l'UFR Sciences et Techniques et Santé.

Lors du passage du calendrier au CSAE, il a été remarqué que la formation IBODE n'apparaissait pas dans les formations en exception. Cette modification sera apportée au calendrier.

Le calendrier des bornes est soumis au vote sous réserve de l'ajout de la formation IBODE (date : 01/09/2023 au 31/10/2024).

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : unanimité

6. Calendrier des vacances universitaires 2023/2024

La périodicité des vacances universitaires s'appuie sur le calendrier des vacances scolaires dont l'arrêté a été publié le 7 décembre 2022. Les dates ont été prises en concertation avec les établissements co-accrédités avec l'uFC.

Le calendrier a été approuvé par la CSAE.

Le calendrier des vacances universitaires 2023-2024 est soumis au vote.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : unanimité

7. Rapport d'évaluation de la commission consultative nationale (CCN) pour l'IUT Besançon Vesoul

Laurence Ricq donne le contexte de ce rapport qui relève d'un point d'information à la CFVU. Il a été présenté en Conseil d'Institut de l'IUT lundi 16 janvier 2023.

La réforme de la licence professionnelle ouvre une voie nouvelle pour les IUT qui se voient offrir la possibilité de proposer un parcours cohérent sur 3 années de formation. Cette évolution conduit à repenser le dispositif évaluatif, l'évaluation des licences professionnelles relevant de la compétence du HCERES Cette évolution s'accompagne toutefois d'une volonté de maintenir l'évaluation des IUT en tant que composante par la Commission Consultative Nationale.

L'élaboration du nouveau dispositif évaluatif de la composante IUT s'est opérée en recherchant la meilleure articulation possible avec les évaluations du B.U.T. conduites par le HCERES. Dans cet esprit, un soin particulier a été accordé à la dimension qualitative de l'outil tout en évitant une surcharge de travail pour les évalués et d'éventuelles redondances dans les demandes exprimées par les deux instances concernées.

Le groupe de travail s'est réuni à six reprises pour réaliser ce rapport qui s'appuie également sur le projet d'établissement IRRIS

Laurence Ricq demande aux membres de la CFVU s'ils ont des remarques à formuler sur ce rapport. Elle informe que l'IUT Nord Franche-Comté présentera prochainement le même type de rapport.

8. Trouver Mon Master : capacités et attendus



Laurence Ricq informe les membres de la CFVU que le ministère a publié un communiqué de presse ce vendredi 13 janvier pour lancer la nouvelle plateforme d'inscription en 1^{ère} année de Master, intitulée : Mon Master.

Cette plateforme Mon Master s'adresse aux étudiants titulaires (ou en préparation) d'un diplôme national de licence ou d'un autre diplôme permettant d'accéder au cursus master.

Certains candidats ne seront pas concernés par ce dispositif :

- Les candidats de nationalité étrangère
- Les candidats souhaitant être admis en première année de master par le biais d'une validation des études supérieures (VES) ou d'une validation des acquis professionnels (VAP) ;
- Les étudiants dont le cursus prévoit automatiquement l'admission en première année de master, notamment les étudiants en cursus master en ingénierie (CMI).

Du 22 mars au 18 avril les candidats auront la possibilité de déposer un maximum de 15 candidatures en formation initiale au niveau de la mention et un maximum de 15 candidatures en formations en alternance.

Dans le cadre du paramétrage de cette nouvelle plateforme, il convient de voter les capacités d'accueil. Les tableaux présentés ce jour modifient la délibération de la CFVU du jeudi 24 novembre 2022 qui présentait un certain nombre d'erreurs :

- par rapport aux Capacités d'Accueil Limitées (tableau 1 : CAL)
- par rapport aux attendus et critères (tableau 2 : reformulation des critères)

Monsieur Gillon pose la question de savoir si cette plateforme ne va pas inciter les étudiants à déposer davantage de demandes.

Laurence Ricq indique qu'effectivement il risque d'y avoir plus de candidats. Elle précise que l'université est en attente du kit de communication de la part du ministère et des dates de formations pour le paramétrage.

Les modifications présentées sont soumises au vote.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : 25 POUR / 3 CONTRE

9. Formations de santé pour les candidats titulaires de diplômes de santé validés dans un état hors UE 2022-2023

Laurence Ricq rappelle qu'une procédure particulière concernant les candidats titulaires de diplômes de santé validés dans un état hors UE a été votée en septembre 2022. Cette procédure a dû être revue urgemment à la suite de la circulaire du 3 janvier 2023 de la DGESIP.

Les modifications concernent un léger décalage de calendrier et des précisions concernant la recevabilité et les étapes de la procédure.

Selon le calendrier national du courrier de la DGESIP : les étudiants ont jusqu'au 31 mars 2023 pour transmettre leur dossier à l'ECF, et les avis SCAC (avis du service de Coopération et d'Action culturelle) et les dossiers seront transmis jusqu'au 15 avril 2023 aux universités.

La nouvelle procédure est soumise au vote.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : unanimité



10. Désignation des usagers élus à la CFVU dans les commissions de l'uFC

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, désignent les élus de la CFVU dans les différentes commissions et conseils de l'uFC.

Les instances concernées sont :

- Commission césure : élection de 3 étudiants
- Commission FSDIE : élection de 4 étudiants
- Conseil documentaire SCD : élection de 1 étudiant
- Commission CVEC : élection de 2 étudiants
- Commission APA (appel à projets artistiques) : élection de 2 étudiants
- Conseil du SSE (ex-SUMPPS) : élection de 2 étudiants (parité exigée)
- Conseil stratégique du SUP-FC : élection de 1 étudiant
- Copil OSE (orientation stage emploi) : élection de 1 étudiant
- Comité d'appui R1C : élection de 2 étudiants

a. Commission césure - élection de 2 étudiants

Laurence Ricq informe les membres que cette commission donne un avis sur toutes les demandes de césure après le responsable de formation et le directeur de la composante.

La vice-présidente en charge de la formation et le vice-président étudiant sont membres de droit. Après appel à candidature, se sont portés candidats :

Thomas MENETREY | Sarah CHAVALDRA | Maxime CONTE

Les résultats de l'élection sont :

Thomas MENETREY : 15 voix | Sarah CHAVALDRA : 26 voix | Maxime CONTE : 14 voix

Sont élus à la commission césure :
Sarah CHAVALDRA | Thomas MENETREY

b. Commission FSDIE - élection de 4 étudiants et 1 enseignant

Laurence Ricq indique que plusieurs commissions ont lieu chaque année pour étudier les projets d'associations étudiantes et les attributions annuelles des associations étudiantes institutionnelles.

Après appel à candidatures pour les représentants étudiants, se sont portés candidats :

Nathan DURUPT | Cyril GRANDPERRIN | Maxime CONTE |

Matthieu GUENOT INNESTI | Sarah CHAVALDRA

Les résultats de l'élection sont :

Nathan DURUPT :	19 voix	Cyril GRANDPERRIN :	25 voix
Maxime CONTE :	24 voix	Matthieu GUENOT INNESTI :	15 voix
Sarah CHAVALDRA :	25 voix		

Après appel à candidatures pour le représentant enseignant : aucune candidature

Sont élus à la commission FSDIE :
Sarah CHAVALDRA | Cyril GRANDPERRIN | Maxime CONTE | Nathan DURUPT

c. Conseil documentaire SCD - élection de 1 étudiant

Laurence Ricq indique que le conseil se prononce sur le budget, le règlement intérieur, les projets de conventions ou tout autre sujet ayant trait au réseau des bibliothèques universitaires. Elle précise que ce conseil se réunit 2 fois par an.

Après appel à candidature, se sont portés candidats :

Lamiaie BOURAQIA | Matthieu GUENOT INNESTI

Les résultats de l'élection sont :

Lamiaie BOURAQIA : 19 voix | Matthieu GUENOT INNESTI : 10

**Est élue au conseil documentaire SCD :
Lamiaie BOURAQIA**

d. Commission CVEC - élection de 3 étudiants

Laurence Ricq indique que cette commission administre et gère les fonds CVEC. Elle ajoute que plusieurs commissions CVEC ont lieu par an.

Après appel à candidature, se sont portés candidats :

Cyril GRANDPERRIN | Camille BUHOT | Matthieu GUENOT INNESTI | Lamiae BOURAQIA

Les résultats de l'élection sont :

Camille BUHOT : 24 voix

Lamiaie BOURAQIA : 21 voix

Cyril GRANDPERRIN : 19 voix

Matthieu GUENOT INNESTI : 16 voix

**Sont élus à la commission CVEC :
Camille BUHOT | Lamiae BOURAQIA | Cyril GRANDPERRIN**

e. Commission Appel à Projets Artistiques (APA) – élection d'1 représentant de la CFVU

Laurence Ricq explique qu'il n'y a qu'une seule commission par an pour statuer sur les projets reçus dans le cadre de l'appel à projets artistiques (cela représente 10 à 12 dossiers par an à examiner)

Après appel à candidature, s'est portée candidate : Mathilde ROQUEBERT

**Est élue à la commission APA :
Mathilde ROQUEBERT**



f. Conseil du SSE (ex-SUMPPS) - élection de 2 étudiants (parité exigée)

Laurence Ricq indique que ce conseil délibère sur le budget du service, le règlement intérieur du service, la politique de santé de l'établissement, le rapport annuel du service.... Elle précise qu'il se réunit au minimum une fois par an.

Après appel à candidature, se sont portés candidats :

Camille BUHOT | Florentin GUINOT

**Sont élus au conseil du SUMPPS :
Camille BUHOT | Florentin GUINOT**

g. Conseil stratégique du SUP-FC - élection de 1 étudiant

Laurence Ricq indique que le conseil stratégique approuve le programme général des actions correspondants aux missions et en contrôle l'exécution. Il arrête le projet de budget et le soumet à l'approbation du conseil d'administration de l'université de Franche Comté. Elle précise que ce conseil se réunit au moins deux fois par an.

Après appel à candidature, se sont portés candidats :

Thomas MENETREY | Romain HASSOLD

Les résultats sont les suivants :

Thomas MENETREY : 8 voix | Romain HASSOLD : 21 voix

**Est élu au conseil stratégique du SUP-FC :
Romain HASSOLD**

h. Copil OSE (orientation stage emploi) - élection de 1 étudiant

Laurence Ricq précise que le Comité de pilotage du service OSE est présidé par le vice-président en charge de la CFVU ou son représentant et se réunit au moins une fois par an en séance ordinaire sur convocation du directeur du service OSE.

Après appel à candidature, se sont portés candidats :

Lara FOIRET | Thomas MENETREY

Les résultats des élections sont :

Lara FOIRET : 16 voix | Thomas MENETREY : 13 voix

**Est élue au copil OSE :
Lara FOIRET**

i. Comité d'appui R1C - élection de 2 étudiants

Laurence Ricq rappelle que la constitution de cette commission est réglementaire :

Cette commission a pour objectif de s'assurer du suivi sur le plan réglementaire et pédagogique de la mise en œuvre de la réforme de l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique et d'assurer la diffusion auprès du public des informations sur les modalités de cette mise en œuvre définies par l'université.

Après appel à candidature, se sont portés candidats :

Thomas MENETREY | Nathan DURUPT

Sont élus au comité d'appui R1C :

Thomas MENETREY | Nathan DURUPT

11. Questions diverses

Il n'y a pas eu de questions transmises en amont de la séance.

Un étudiant élu de la CFVU demande s'il est possible d'avoir accès à une évaluation différente lorsqu'un étudiant est dispensé de Travaux Dirigés.

Laurence Ricq informe qu'une commission scolarité et pédagogie va se réunir le 6 mars 2023, son objectif est d'actualiser le Règlement Général des Etudes des Etudiants, ce point sera alors étudié dans ce cadre.

La prochaine réunion de la CFVU aura lieu le 23 février 2023.

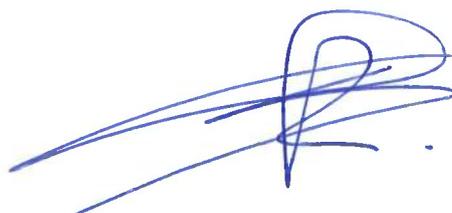
La séance est levée à 16h15.

La vice-présidente Formation
en charge de la CFVU



Laurence Ricq

La secrétaire de séance



Sabine COULOT-RICHARD